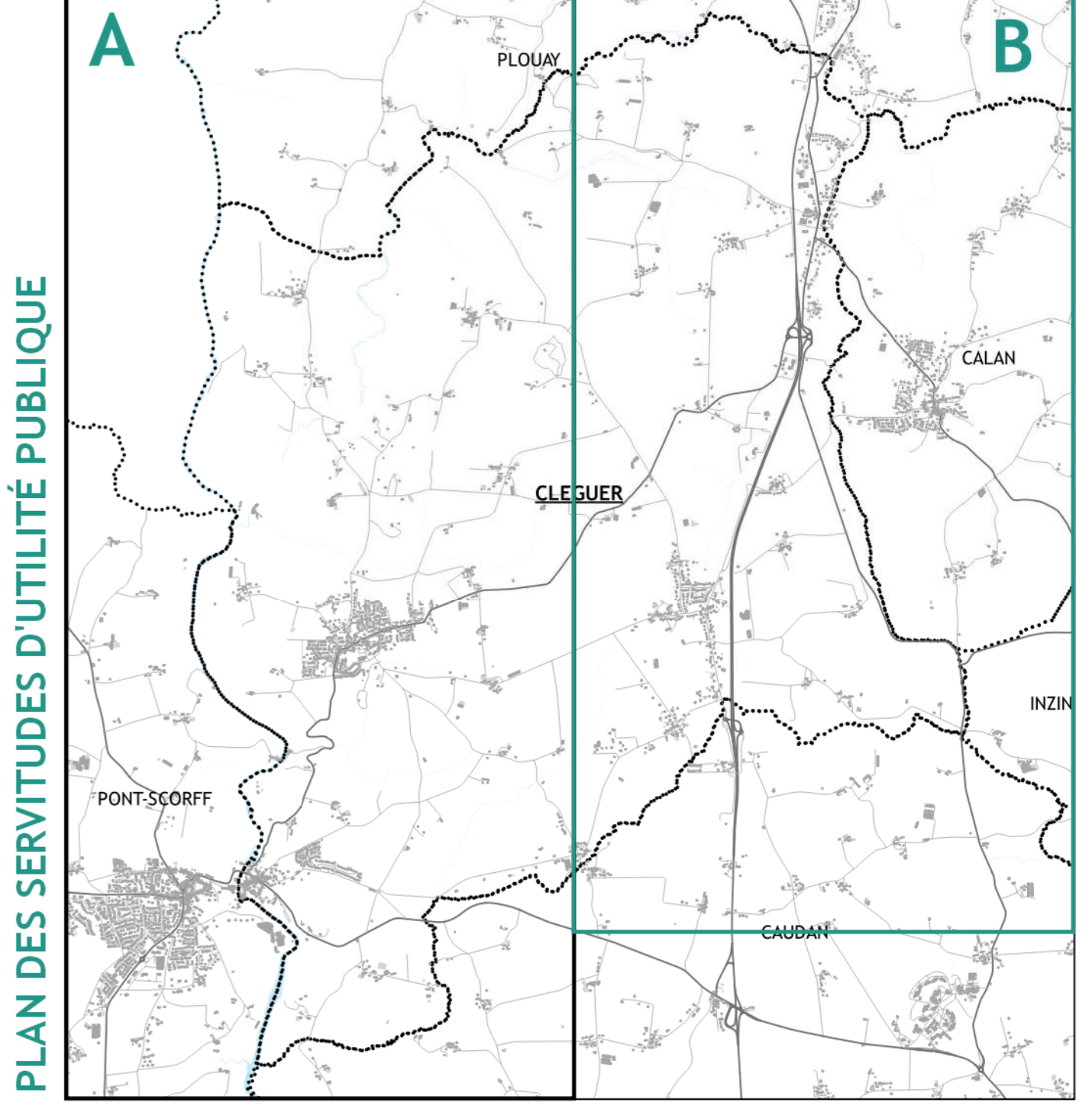




PLAN B



Echelle : 1/5 000

Mise à jour  
Vu pour être annexé à l'arrêté du Maire en date du 29/11/2017  
Le Maire,  
Alain NICOLAZO



Légende

- Protection des monuments historiques**  
Loi du 31/12/1913 et décrets d'application (18/03/1924, 10/09/1970, 19/10/1971 et 15/11/1994)
- ☆ AC1b : Servitude de protection des monuments historiques inscrits  
Chapelle de Saint-Guénal (arrêté du 5/12/1973)
  - I3 : Périmètre de servitude autour d'une canalisation de transport de gaz
  - I4 : Périmètre de servitude autour d'une ligne électrique de distribution
  - I4\_Ae : Périmètre de servitude autour d'une ligne électrique de distribution aérienne
  - A5 : Servitude attachée aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement (concerne tout le territoire communal)
  - AC1b : Servitude de protection des monuments historiques inscrits
  - I3\_125 : Périmètre de servitude autour d'une canalisation de transport de gaz - zone de dangers significatifs (125m)
  - I3\_65 : Périmètre de servitude autour d'une canalisation de transport de gaz - zone de dangers très graves (65m)
  - I3\_95 : Périmètre de servitude autour d'une canalisation de transport de gaz - zone de dangers graves (95m)
  - T7 : Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement (concerne tout le territoire communal)
  - I3 : Zone SUP1
  - I3 : Zone SUP 2 et 3

